

*Initiatives ministérielles*

Je crois que vous constaterez qu'il y a unanimité pour qu'on présente la motion suivante à la Chambre sans le préavis habituel et qu'on l'adopte sans débat.

Je propose:

Qu'on modifie comme suit la composition du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre: Arsenault, Guy; Beaumier, Colleen; Boudria, Don; Catterall, Marlene; Duceppe, Gilles; Frazer, Jack; Langlois, François; Laurin, René; Malhi, Gurbax Singh; McWhinney, Edward; Milliken, Peter; Parrish, Carolyn; Ringma, Bob; Speaker, Ray;

Et que les députés suivants en soient membres associés: Bélanger, Mauril; Bellehumeur, Michel; Bertrand, Robert; Brushett, Dianne; Cowling, Marlene; Epp, Ken; Gauthier, Michel; Grey, Deborah; Jordan, Jim; Leroux, Gaston; Pickard, Jerry; Plamondon, Louis; Solomon, John et Williams, John.

**Le président suppléant (M. Kilger):** La Chambre a entendu les termes de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

**L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.)** propose: Que le projet de loi C-83, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, en proposant ainsi des modifications à la Loi sur le vérificateur général, le gouvernement apporte aujourd'hui de profonds changements à la façon dont il exerce ses activités afin de faire en sorte que son programme d'action en matière environnementale soit intégré à son programme d'action en matière économique.

Nous remplissons également aujourd'hui un engagement électoral important de la part du premier ministre et du Parti libéral. Voici ce que nous disions dans notre livre rouge:

L'harmonisation du développement et de l'environnement s'inscrit dans la tradition libérale selon laquelle l'effort social fait partie intégrante de la politique économique. Nous pensons que la protection de l'environnement doit être préventive, comme les mesures sociales et les soins de santé.

Et nous ajoutons:

Il est grand temps que le gouvernement fédéral, tous ministères confondus, agisse en ce sens en harmonisant les mesures en faveur de l'économie et de l'environnement.

Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons tâché de guider notre action sur ce principe. Nous avons pris pour approche d'intégrer nos politiques en matière économique, sociale, environnementale et étrangère.

Nous tenons vraiment à promouvoir le développement durable. Nous tenons vraiment à écologiser l'État. Nous tenons vraiment à donner de la cohérence à la politique du gouvernement fédéral touchant les questions environnementales. Nous sommes prêts à rendre compte des mesures que nous prenons et de notre planification en matière environnementale.

Nous sommes sérieux à cet égard, car les Canadiens veulent avoir un pays sain dans lequel nous et nos enfants puissions travailler à réaliser nos aspirations.

[Français]

Une dimension essentielle de notre approche est d'assurer que l'environnement et le développement durable font partie intégrante du processus de prise de décision dans tous les ministères du gouvernement fédéral.

On parle donc des décisions à prendre quant aux nouvelles politiques, aux nouveaux programmes, aux nouveaux règlements ou aux nouvelles lois, ainsi que les décisions se rapportant aux textes actuels. Cela se traduit aussi dans les décisions touchant la gestion des édifices, des installations et des opérations par les ministères.

Les propositions de modification de la Loi sur le vérificateur général dont la Chambre est saisie permettront de réaliser en bonne partie l'intégration de ce que nous souhaitons. Elles constituent un élément clé de la réponse que le gouvernement a faite l'automne dernier au premier rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable intitulé *Le commissaire à l'environnement et au développement durable*.

• (1220)

Sous le leadership éclairé de l'honorable député de Davenport, avec l'appui de tous les députés, le rapport a été examiné avec attention l'engagement que le gouvernement avait pris dans le livre rouge de créer une fonction environnementale équivalente à celle du vérificateur général. L'avis du comité était que s'il est crucial de vérifier les actes gouvernementaux déjà accomplis, il est encore plus important de s'assurer que les considérations environnementales forment un élément de base de la planification de tous les ministères.

Le comité a demandé que la vérification environnementale des politiques, programmes et lois du gouvernement soient accrues. Le comité pensait que le gouvernement devait rendre compte au Parlement et au public des progrès accomplis dans l'atteinte de ses objectifs.

[Traduction]

Le comité a proposé que le gouvernement ne se contente pas d'un vérificateur en matière environnementale et crée plutôt un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable. Par les modifications proposées à la Loi sur le vérificateur général, le gouvernement créera un poste de commissaire, et j'espère que nous atteindrons les objectifs proposés par le comité.

Les modifications s'écartent toutefois sur un point du rapport du comité. En effet, le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable ne sera pas autonome, mais rattaché au bureau du vérificateur général, comme il est recommandé dans le rapport minoritaire. Il ne s'agit aucunement d'un recul par rapport à nos engagements du livre rouge. Je crois au contraire que ce sera une manière efficace de tenir parole.

Le bureau du vérificateur général a du poids. Lorsque le vérificateur général se prononce, les ministères écoutent. Il est indépendant du gouvernement, il est respecté et il possède les compétences voulues, comme nous avons pu le constater récemment, dans ses